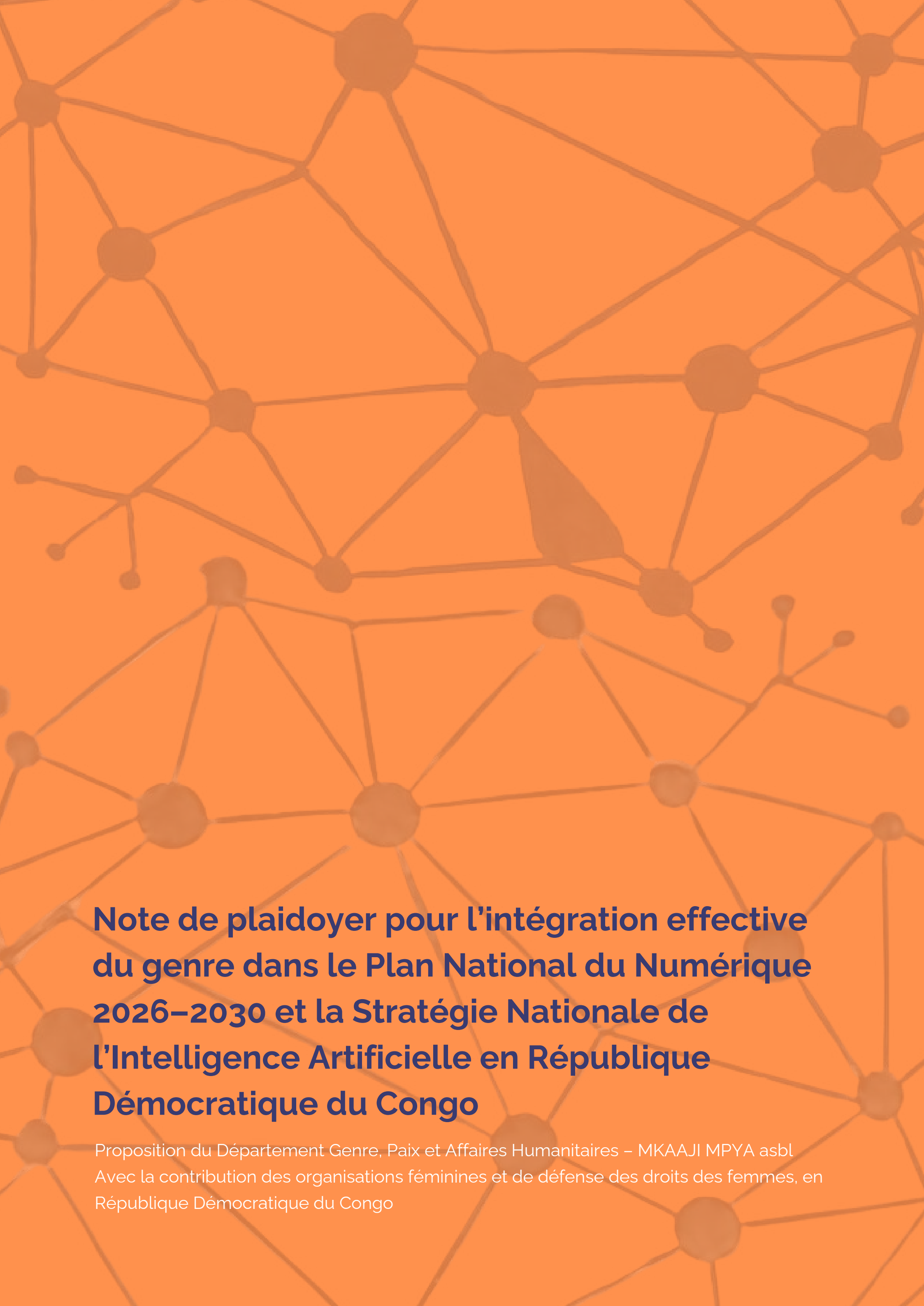




Note de plaidoyer pour l'intégration effective du genre dans le Plan National du Numérique 2026–2030 et la Stratégie Nationale de l'Intelligence Artificielle en République Démocratique du Congo

Proposition du Département Genre, Paix et Affaires Humanitaires – MKAAJI MPYA asbl
Avec la contribution des organisations féminines et de défense des droits des femmes, en
République Démocratique du Congo

1. Résumé exécutif

Le développement numérique en RDC ouvre des perspectives économiques, sociales, environnementale et éducatives considérables. Cependant, si la dimension genre n'est pas intégrée dans les politiques publiques, cette transformation risque de renforcer les inégalités existantes et de creuser davantage la fracture numérique. Ce plaidoyer vise à promouvoir une approche inclusive, où les femmes et les filles jouent un rôle actif dans la gouvernance, la formation, l'entrepreneuriat et la protection contre les violences basées sur le genre, y compris dans l'espace numérique. L'objectif principal est d'assurer que la Stratégie Nationale de l'Intelligence Artificielle et le Plan National du Numérique 2026–2030 intègrent des mesures concrètes pour la parité et la justice numérique et bien aussi dans la mise en œuvre.



2.Contexte et justification

La République Démocratique du Congo (RDC) se trouve à un tournant stratégique avec la refonte de son Plan National du Numérique (PNN 2026–2030) et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Intelligence Artificielle. Le développement numérique offre des opportunités économiques, sociales et éducatives considérables. Cependant, si la dimension genre n'est pas systématiquement intégrée, cette transformation risque de renforcer les inégalités existantes et de creuser davantage la fracture numérique.

Dans le plan précédent, à l'horizon 2025, l'intégration du genre dans le numérique n'avait pas été prise en considération. Les initiatives avaient porté principalement sur l'infrastructure, les services publics numériques et le capital humain, sans mesurer ni promouvoir la participation des femmes dans les instances décisionnelles, ni assurer un suivi de la réduction des Violences Basées sur le Genre facilitées par la Technologie (VBGFT). Cette omission a contribué à perpétuer la sous-représentation féminine dans le numérique et à maintenir des obstacles structurels et culturels à l'accès et à l'inclusion (UIT, 2023 ; ONU Femmes, 2024).

Selon l'Union Internationale des Télécommunications (UIT, 2023), seulement 19% des femmes en RDC ont accès au numérique contre 31% des hommes. Cette fracture ne résulte pas d'un manque de compétences mais de barrières structurelles et sociales : normes culturelles, coût élevé de l'équipement, accès limité à l'éducation technologique et faible représentation des femmes dans les organes décisionnels (UNESCO, 2023 ; PNUD, 2024). Parallèlement, les Violences Basées sur le Genre et celles facilitées par la technologie (cyberharcèlement, diffusion non consentie d'images, etc.) se multiplient, menaçant la participation sécurisée des femmes et filles dans l'écosystème numérique (Actualite.cd, 2023 ; FindevGateway, 2024).

L'intégration du genre dans le PNN 2026–2030 et la Stratégie Nationale de l'IA devient ainsi une condition indispensable pour une transformation numérique inclusive.

Elle doit garantir :

- 1 La participation des femmes dans la gouvernance et la régulation du numérique ;
- 2 L'accès équitable aux infrastructures et services numériques ;
- 3 La prévention et la protection contre les VBGFT ;
- 4 La mobilisation de ressources ciblées et de partenariats stratégiques pour soutenir les initiatives genre-numérique.
- 5 Le développement des compétences et du leadership féminin dans les métiers du numérique et de l'IA ;

Intégrer le genre dans le Plan National du Numérique (PNN 2026–2030) et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Intelligence Artificielle, c'est garantir que les femmes ne soient pas de simples bénéficiaires, mais de véritables actrices de la transformation numérique, capables de participer aux décisions, d'innover et de contribuer à une croissance inclusive et durable. Cette approche permettra non seulement de réduire la fracture numérique de genre (ou la fracture numérique entre les sexes désigne l'écart ou les inégalités importants entre les hommes et les femmes en matière d'accès et d'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC)), mais aussi de renforcer la justice sociale, la résilience économique, environnementale et l'équité éducative à l'échelle nationale.

Le contexte actuel appelle donc à un plaidoyer structuré et ciblé, soutenu par des données probantes, pour que le PNN 2026–2030 et la Stratégie Nationale de l'IA placent la fracture numérique entre les sexes et l'inclusion des femmes au cœur de la mise en œuvre et du suivi de ces politiques. Notons que la transformation numérique ne peut être inclusive sans une réponse à ces défis. Intégrer le genre dans le numérique, c'est aussi garantir la participation, la protection et la prospérité partagée.

3. Objectifs du plaidoyer

Ce plaidoyer vise à :

- (i) **Garantir que le Plan National du Numérique 2026–2030 et la Stratégie Nationale de l'Intelligence Artificielle intègrent la parité et prennent en compte** les besoins spécifiques des femmes et des filles, en faisant de l'égalité de genre un principe central de la gouvernance dans toutes les phases ;
- (ii) **Réduire la fracture numérique de genre (entre les sexes)** à travers l'accès, la formation et l'inclusion des femmes dans la chaîne de valeur numérique ;
- (iii) **Renforcer la lutte contre les VBGFT** à travers un cadre légal et institutionnel robuste ;
- (iv) **Créer un Observatoire Genre & Numérique** pour suivre les indicateurs de participation féminine ;
- (v) **Promouvoir le leadership féminin, le renforcement des capacités**, l'accès aux opportunités, l'entrepreneuriat numérique et la cybersécurité inclusive ;
- (vi) **Veiller à l'inclusion des femmes et filles en situation d'handicap** : intégrer les mesure spécifique pour garantir l'accessibilité numérique universelle (technologies d'assistance, plateformes inclusives ect)
- (vii) **Promouvoir des politiques d'insertion professionnelle des femmes** dans les entreprises tech, y compris des quotas ou incitations fiscales ; et
- (viii) **Mener des efforts que toutes les données collectées dans** le cadre du PNN soient désagrégées par sexe, âge, localisation pour un meilleur suivi. Veiller à l'inclusion des femmes et filles issues des PACL et personnes vivant avec handicap.

4. Recommandations par Axes d'intervention alignés sur les 4 piliers du PNN

- 1. Infrastructures et connectivité** : Mettre en œuvre des programmes d'accès Internet ciblés dans les écoles de filles et zones rurales. Encourager les partenariats public-privé pour subventionner les équipements numériques pour femmes et que toutes les données collectées dans le cadre du PNN soient désagrégées par sexe, âge, localisation pour un meilleur suivi.,
- 2. Plateformes et services publics numériques** : Intégrer le genre dès la conception des plateformes, garantir leur accessibilité et former les femmes aux services e-gouvernementaux.
- 3. Capital humain et inclusion numérique** : Créer des programmes nationaux de formation pour les filles et femmes dans les métiers du numérique et de l'IA.
- 4. Plaidoyer pour une réforme curriculaire** qui introduit les TIC et la pensée informatique dès le jeune âge, avec des modèles féminins visibles.
- 5. Cybersécurité et confiance numérique** : Former les femmes à la cybersécurité, sensibiliser sur la protection des données, et établir des mécanismes de dénonciation des VBGFT.

5. Axes d'intervention selon les 5 axes transversaux

Les cinq axes transversaux du PNN doivent intégrer une approche inclusive :

- Entrepreneuriat numérique** : Création d'incubateurs pour start-ups dirigées par des femmes et accès à des fonds dédiés,
- Innovation** : Promotion des concours féminins d'innovation et des hubs technologiques inclusifs,
- Intelligence artificielle** : Inclusion des femmes dans la future Académie Congolaise de l'IA,
- Souveraineté numérique** : Garantir la présence des femmes dans les organes de régulation.
- Partenariats stratégiques** : Mobiliser les partenaires internationaux pour financer les initiatives genre-numérique, soutenir les organisations des femmes et de défenses des droits des femmes et filles.

6. Appuis juridiques et politiques à l'intégration du genre dans le numérique

L'intégration du genre dans le développement numérique de la République Démocratique du Congo ne relève pas seulement d'un impératif social ou économique, mais constitue également une obligation juridique et politique pour l'État. En effet, la RDC a souscrit à plusieurs instruments internationaux, régionaux et nationaux qui consacrent l'égalité entre les sexes et promeuvent la participation pleine et effective des femmes dans tous les domaines du développement, y compris celui des technologies de l'information et de la communication. Ces cadres normatifs offrent ainsi une assise solide pour orienter et justifier le présent plaidoyer, afin que le Plan National du Numérique 2026–2030 et la Stratégie Nationale de l'Intelligence Artificielle intègrent concrètement la dimension genre dans leur conception, mise en œuvre et évaluation.

1. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF/CEDAW, 1979)

Ratifiée par la RDC en 1986, cette convention engage l'État à prendre toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans tous les domaines, notamment l'éducation, l'emploi et l'accès aux technologies. Elle soutient directement la nécessité d'intégrer le genre dans les politiques publiques liées au numérique et à l'intelligence artificielle.

2. Déclaration et Plateforme d'action de Beijing (1995)

Adoptée par la RDC et renforcée lors des processus Beijing+20 et Beijing+25, cette déclaration appelle les États à renforcer la participation des femmes dans les domaines des technologies et des médias. Le Chapitre J de la plateforme souligne la nécessité de promouvoir l'accès des femmes aux TIC, de réduire la fracture numérique et de lutter contre la représentation stéréotypée des femmes dans les espaces numériques.

3. Protocole de Maputo (2003)

Ratifié par la RDC en 2008, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (dit Protocole de Maputo) reconnaît le droit des femmes à participer pleinement à la vie politique, économique et sociale, y compris dans les domaines technologiques. Les articles 9 et 13 insistent sur la nécessité de garantir un accès équitable aux ressources technologiques et à la formation numérique.

4. Objectifs de Développement Durable (ODD 5 et 9) de l'Agenda 2030

L'ODD 5 vise à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles, notamment par l'accès aux TIC et aux innovations. L'ODD 9 encourage une industrialisation et une innovation inclusives et durables. Ensemble, ils justifient la nécessité d'intégrer la dimension genre dans la transformation numérique de la RDC.

5. Politique nationale genre de la RDC (révisée en 2022)

Cette politique, élaborée par le Ministère du Genre, Famille et Enfant, affirme la transversalité du genre dans tous les secteurs du développement. Elle recommande l'intégration du genre dans les politiques sectorielles, y compris le numérique, en veillant à la budgétisation sensible au genre et à la participation des femmes dans la gouvernance technologique.

6. Constitution de la République Démocratique du Congo (2006, article 14)

La Constitution de la RDC garantit la promotion de la femme dans tous les domaines et impose à l'État de veiller à l'élimination de toute discrimination à son égard. Cet article constitue une base juridique nationale forte pour exiger l'inclusion du genre dans les politiques de gouvernance numérique, la cybersécurité et les programmes d'intelligence artificielle.

7. Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité (2025)

Alors que la RDC a signé cette convention le 25 octobre 2025 à Hanoï, elle s'inscrit dans la dynamique internationale de renforcement de la cybersécurité et de protection des droits en ligne. Cette convention engage le pays à lutter contre les actes de cybercriminalité, y compris ceux ciblant spécifiquement les femmes et les filles, comme la diffusion non consentie d'images intimes (Article 16). Elle constitue ainsi un cadre juridique essentiel pour prévenir et sanctionner les violences basées sur le genre facilitées par la technologie (VBGFT), promouvoir une gouvernance numérique inclusive, éthique et sensible au genre, et garantir un environnement en ligne sûr et respectueux pour toutes et tous.

7. Rôle de MKAAJI MPYA asbl et des organisations féminines

Les organisations féminines et de défense des droits des femmes, appuyées par leurs partenaires nationaux et internationaux, ont un rôle déterminant à jouer pour que la dimension genre soit pleinement intégrée dans la gouvernance numérique en République Démocratique du Congo. Ensemble, elles devront agir comme catalyseurs du changement, en coordonnant les efforts des ONG, en suivant les engagements politiques et en développant des programmes de formation, de mentorat et d'autonomisation économique des femmes et des filles d'ici 2030, dans une perspective de mise en oeuvre du PNN 2026-2030 et de la Stratégie de l'IA de la RDC.

Dans cette dynamique, MKAAJI MPYA asbl, aux côtés d'autres acteurs de la société civile, contribuera à la mobilisation des ressources, à la consolidation des partenariats avec les ministères sectoriels et à la mise en oeuvre de projets pilotes et de campagnes de sensibilisation dans les provinces. Ces initiatives serviront de modèles reproductibles, garantissant une inclusion numérique durable, équitable et accessible à toutes et tous. Il est également recommandé de promouvoir la création de comités consultatifs « genre et numérique » au sein des ministères et agences numériques, afin d'assurer une participation effective des femmes à la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques et stratégies nationales dans le domaine du numérique.

8. Stratégies de plaidoyer et mobilisation des ressources

Les stratégies reposeront sur trois axes :

(i) Diplomatique et institutionnel : Renforcer le dialogue avec les ministères pour intégrer le genre dans les politiques et budgets.

(ii) Communautaire et médiatique : Mener des campagnes publiques et éducatives sur l'importance de l'inclusion numérique.

(iii) Financier et partenarial : Mobiliser les bailleurs, ONG et entreprises pour soutenir les initiatives locales et nationales.

(iv) Intégrer un pilier de recherche sur les besoins spécifiques des femmes et des hommes en matière de technologies numériques et d'IA, y compris les besoins des femmes rurales, autochtones et des zones rurales).

9. Mécanismes de suivi et indicateurs de progrès d'ici 2030

Pour assurer un suivi efficace de l'inclusion des femmes dans le secteur numérique, un tableau de bord national Genre & Numérique est créé et en tient compte. Il constituera un outil stratégique permettant de mesurer, analyser et orienter les politiques publiques et les programmes sur l'égalité de genre dans le numérique.

Objectifs principaux :

Mesurer la participation féminine dans les instances décisionnelles du numérique et de l'IA, afin d'assurer une représentation équilibrée dans les organes de gouvernance et de régulation.

Suivre l'accès des femmes au numérique, y compris Internet, ordinateurs, smartphones et services e-gouvernementaux, pour identifier les disparités régionales et socio-économiques et orienter les programmes d'infrastructure et de formation.

Évaluer la réduction des Violences Basées sur le Genre facilitées par la Technologie (VBGFT), grâce à la collecte de données sur les signalements, les mesures de protection et la sensibilisation aux risques numériques.

Analyser les budgets et ressources alloués à la parité numérique, pour vérifier que les politiques et programmes disposent de financements suffisants et ciblés.

Fonctionnement :

Collecte des données



Les ministères, agences publiques, ONG et partenaires internationaux fourniront des informations fiables et actualisées. Des enquêtes spécifiques et des plateformes de signalement permettront de compléter les données quantitatives avec des informations qualitatives.

Analyse et synthèse



Une équipe nationale dédiée centralisera les données sur une plateforme numérique interactive, permettant de visualiser les progrès par indicateurs, région, tranche d'âge et secteur.

Rapports semestriels



Des rapports seront produits tous les six mois pour évaluer les progrès, identifier les obstacles, et ajuster les stratégies en fonction des résultats. Ces rapports seront partagés avec le gouvernement, les partenaires internationaux et la société civile.

Suivi et amélioration continue



Le tableau de bord sera un outil vivant, capable d'intégrer de nouveaux indicateurs, projets pilotes et programmes émergents afin d'assurer une inclusion numérique durable et efficace.

Notez que, ce tableau de bord permettra non seulement de mesurer la progression vers l'égalité numérique, mais aussi de prendre des décisions éclairées, de mobiliser les ressources là où elles sont le plus nécessaires, et de garantir que les femmes deviennent des actrices centrales de la transformation numérique en RDC.

10. Conclusion et appel à l'action

Pour bâtir une RDC digitale (**DRC Digital Nation 2030**), inclusive et équitable, il est impératif que les femmes soient intégrées à chaque étape du processus numérique. Cette note de plaidoyer appelle à un engagement collectif du gouvernement, du secteur privé et de la société civile afin de combler la fracture numérique de genre, réduire les inégalités et éradiquer les VBGFT. **Une transformation numérique sans les femmes serait incomplète et injuste!**

11. Références

- Union Internationale des Télécommunications (UIT). Measuring Digital Development: Facts and Figures 2023. Genève, 2023. Disponible sur : <https://www.itu.int/itu-d/reports/statistics/2023/10/10/ff23-the-gender-digital-divide/>
- ONU Femmes. Placing Gender Equality at the Heart of the Global Digital Compact. Mars 2024. Disponible sur : <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2024-03/placing-gender-equality-at-the-heart-of-the-global-digital-compact-en.pdf>
- UNESCO. Cracking the Code: Girls' and Women's Education in Science, Technology, Engineering and Mathematics (STEM). 2023. Disponible sur : <https://www.unesco.org/en/gender-equality/education/stem>
- PNUD. Gender Equality in Digitalization. Décembre 2021. Disponible sur : <https://www.undp.org/eurasia/publications/gender-equality-digitalization>
- Banque Mondiale. Digital Economy for Africa Initiative. Disponible sur : <https://www.worldbank.org/en/programs/all-africa-digital-transformation>
- Ministère du Numérique, République Démocratique du Congo. Plan National du Numérique Horizon 2025. Disponible sur : https://presidence.cd/services/1/plan_national_du_numerique_horizon_2025
- Actualite.cd. RDC : quelques pistes pour comprendre la violence basée sur le genre facilitée par le numérique. 27 avril 2023. Disponible sur : <https://actualite.cd/2023/04/27/rdc-quelques-pistes-pour-comprendre-la-violence-basee-sur-le-genre-facilitee-par-le>
- ONU RDC. Rapport national sur l'égalité des sexes. Septembre 2025. Disponible sur : <https://africa.unwomen.org/fr/stories/nouvelle/2025/10/la-rdc-publie-son-rapport-sur-legalite-des-sexes-avec-lappui-donu-femmes>
- FindevGateway. Initiatives pour les victimes de VBG en RDC. 2024. Disponible sur : <https://www.findevgateway.org/>
- Press.UN.org. Le Conseil de sécurité débat de l'intelligence artificielle, nouvel horizon de coopération ou de confrontation entre États. 2025. Disponible sur : <https://press.un.org/fr/2025/cs16180.doc.htm>